

Procès verbal/Compte Rendu

Le vendredi 20 juin 2025 à 21 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 14 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Bernard Vaquié.

Secrétaire de la séance : Brigitte Fabbro

Présents : Bernard Vaquié, Jean-François Arcens, Rodrique Clijsen, Brigitte Fabbro, Michel Lorient, Patrice Vergé

Représentés :

Absents et excusés : Stéphane Vacquié

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16/05/2025
- Régularisation foncière du CD1020
- ONF :
 - Ventes de bois de printemps, parcelles 6B et 7A
 - Annulation des travaux proposés : entretien des collecteurs
- Elections municipales 2026
- Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'ACCA de Camurac
- Décoration de Noël : proposition de LumEva SASU
- Subventions obtenues
- Synthèse sur manifestation remise Charte Label Station Verte
- Taxe aménagement
- Relais TNT : travaux de remise en conformité à réaliser
- Demande adressée à Mme la Présidente du Conseil Départemental
- Achat de terrain : offre
- Malfaçon carrelage parvis Mairie
- Succession Olivié
- Pot de départ à la retraite de M. François Amrouche
- Travaux réalisés et à venir :
 - Reprofilage et entretien chemins communaux Entreprise Planel
 - Rognage des peupliers de l'Aire de jeux – Discussion autour des essences à replanter
 - Aire de jeux pour les enfants : changement du toboggan
 - Espace fitness
 - Ancien court de tennis : mise en place de plot pour barrer l'accès

QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil :

Régularisation foncière du CD1020, transfert de la voie communale dans le domaine routier départemental (N° D20250601)

M. le Maire expose les échanges menés avec les services départementaux concernant la propriété du CD1020 (route de la Station), qui n'est pas intégrée au patrimoine départemental auprès du cadastre.

Il donne lecture des comptes-rendus des géomètres et précise que le Département est favorable pour faire entrer cette route dans le domaine public routier départemental.

Cette route peut être cédée à l'amiable au Département à titre gratuit, dans déclassement préalable en application de l'article L 3112-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide de :

- Donner un avis favorable pour transférer le CD 1020 au Département à savoir les parcelles : X342, C716, C718, C719, C722, C723 & C727 désignées sur les documents d'arpentage et la parcelle X133 déjà présente au cadastre
- Autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Délibération : adoptée

Subventions obtenues / Convention avec le conseil départemental (N° D20250602)

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents qu'en date du 04 octobre 2024 ce dernier s'est prononcé sur la demande de subvention afin de financer la 3^{ème} tranche des travaux de réhabilitation de l'église.

Les dossiers ont été instruits au département, et la Commune a obtenue un financement de 47.256 € (18.5%) sur les 76.688,33 € (30%) demandés.

Afin de formaliser cet accord de subvention, la commune doit signer une convention de financement avec le Département de l'Aude.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide de :

- Accepter la subvention accordée par le Département de l'Aude pour la 3eme tranche des travaux de réhabilitation de l'Eglise
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Délibération : adoptée

Bernard Vaquié
Président de séance

Brigitte Fabbro
Secrétaire de séance